

Procès verbal du conseil d'école n°1

Présents :

-équipe enseignante : Béatrice Féring-Mainsel, Stéphanie Chirouze, Emma Bonnet, Jordan Chapelon (titulaire Remplaçant rattaché à l'école), Béatrice Tanget (directrice)

-mairie : Annabelle Cluzel, Noël Giraud, Cédric Loubet (mairie)

-représentantes de parents d'élèves : Anne Barbieri-Poulhiard, Ophélie Servanton, Julie Ricord, Sandrine Mourier, Cécile Etienne et Emilie Ramond

Excusés : Anne Ducreux (Professeur des Ecoles), Jean-Christophe Béal (Inspecteur de l'Education nationale), Christine Brault (élue municipale) et Cédric Loubet (mairie de Planfoy)

Préambule

Résultat des élections de parents d'élèves : la liste d'union a été élue à 39,19 %.

Les parents élus sont :

-Anne Barbieri-Poulhiard et Ophélie Servanton pour la classe cp-ce2,

-Julie Ricord et Sandrine Mourier pour la classe ce1-ce2,

-Cécile Etienne et Emilie Ramond pour la classe cm1-cm2.

Choix des modalités de communication des parents d'élèves élus avec les autres parents : Mme Servanton se propose d'assurer le rôle de « parent référent » au moins jusqu'au second conseil d'école. Elle recensera les demandes et/questions des parents de l'école afin de les relayer. Les parents peuvent la contacter par mail si besoin : ophelieservanton@gmail.com

Rappel des dates des deux prochains conseils d'école : mardi 5 mars à 18h00 et le vendredi 7 juin à 18h00 (et non le mardi 11 juin comme prévu initialement).

Mairie

1-Travaux de rénovation énergétique : Mme Farget note que l'ensemble de l'équipe enseignante ainsi que les élèves sont ravis de leur « école-chalet ». M. Giraud n'a rien de particulier à ajouter.

2-Aménagement des espaces verts : comme demandé lors du dernier conseil d'école de l'année scolaire 2022-2023, les espaces verts de l'école à l'intérieur de la clôture en bois (notamment) seront entretenus par la mairie : la surface de la terre sera grattée si besoin et du gazon pourra être semé.

3-Présentation de Martine Brunon Déléguée Départementale de l'Education Nationale et de l'enquête nationale des **DDEN** : Mme Brunon est nouvellement **DDEN** sur le secteur. Il n'y en avait pas jusqu'à présent. Elle a été contactée par le bureau des **DDEN**. Le rôle des **DDEN** est de faire le lien entre l'école et la mairie si besoin.

Les **DDEN** proposent au niveau national une enquête en 3 volets (mairie, usagers et école) sur le temps de pause méridienne et la restauration scolaire.

Plusieurs représentants de parents d'élèves ont souhaité que la problématique du temps de pause méridienne soit ajoutée à l'ordre du jour. Mme Etienne prend la parole sur ce point, précisant tout d'abord que le changement de prestataire cantine est très positif : le retour des enfants sur l'équilibre alimentaire et la qualité nutritionnelle des repas est très bon. Mme Etienne, d'autres représentants et des parents regrettent que la pause méridienne soit un temps durant lequel les enfants ne puissent pas « décompresser ». L'idée est de réfléchir ensemble afin de trouver de possibles solutions pour améliorer ce temps de pause méridienne en termes de bien être pour les enfants. Les trajets aller-retour et le temps de prise du repas ne permettent pas aux élèves d'avoir une pause récréative. Le nombre d'enfants déjeunant à la cantine est très important et la question est posée du taux d'encadrement et du cadre réglementaire. Deux agents municipaux encadrent l'ensemble des enfants.

Mme Cluzel prend note tous ces questionnements. L'idée de solliciter des personnes volontaires bénévoles pour renforcer le taux d'encadrement notamment les jours de forte affluence est proposée.

Mme Fanget note que le choix de faire un accueil calme en classe (plutôt que dans la cour qui serait « accidentogène ») s'est fait en concertation d'équipe : le temps calme en classe s'avère beaucoup plus efficace pour amorcer les apprentissages de l'après-midi.

Enfin, Mme Barbieri-Poulhiard qui avait accepté d'être « parent référent » en vue de ce premier conseil d'école, relaie la demande d'un parent qui souhaiterait que les factures des prestations municipales puissent être adressées aux parents plus rapidement.

Ecole

1-Loi Rilhac - décret du 14 août 2023

Le directeur a autorité sur l'ensemble des personnes présentes dans l'école pendant le temps scolaire

Il s'agit d'une autorité fonctionnelle (cf. loi Rilhac) : organisation administrative et pédagogique

Un directeur peut se voir retirer cet emploi par le directeur académique des services de l'éducation nationale dans l'intérêt du service.

Les directeurs d'école sont évalués au plus tard après trois ans d'exercice dans leurs fonctions puis au moins une fois tous les cinq ans.

2-Missions de Professeur des Ecoles Maître Formateur : accueil de stagiaires ; pendant ces périodes-là, Mme Fanget assurera la classe tous les jours et n'aura pas de jour de décharge pour la direction. Mme Bonnet sera présente les jeudis et un vendredi sur trois afin de prendre la classe pendant les temps d'analyse de pratique avec les stagiaires.

-du 4 au 15 décembre 2023

-du 8 janvier au 16 février 2024

-mai-juin 4 semaines (pas encore définies)

3-Réflexion autour des conseils d'école à partir d'un répertoire de thématiques :

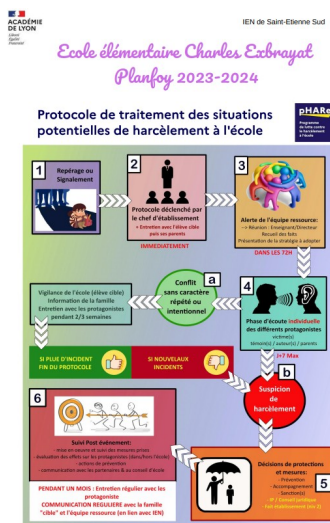
Monsieur Béal, Inspecteur de l'Éducation nationale, souhaite que chaque école de la circonscription puisse s'emparer de thématiques et les « faire vivre » en conseil d'école. Mme Fanget a choisi, parmi le répertoire de thématiques proposé, des actions favorisant le bien-être de l'élève : le harcèlement scolaire et l'éducation à la sexualité.

Harcèlement scolaire

Suite au décret du 16 août 2023, est ajouté dans le règlement intérieur des écoles « Dans les écoles, lorsque le maintien d'un élève constitue un risque pour la santé ou la sécurité d'autres élèves malgré la mise en œuvre des mesures arrêtées par le directeur d'école, le **DASEN** peut demander au maire de procéder à la radiation de l'élève et à son inscription dans une autre école. »

Mme Farget rappelle ce qu'est le programme **pHARe** : il s'agit d'un plan de prévention du harcèlement à destination des écoles, des collèges et des lycées qui a été généralisé à toutes les académies. Il est obligatoire dans toutes les écoles élémentaires depuis la rentrée 2022. Il est fondé autour des 8 piliers suivants : mesurer le climat scolaire, prévenir les phénomènes de harcèlement, former une communauté protectrice de professionnels et de personnels pour les élèves, intervenir efficacement sur les situations de harcèlement, associer les parents et les partenaires et communiquer sur le programme, mobiliser les instances de démocratie scolaire et le comité d'éducation à la santé, à la citoyenneté et à l'environnement, suivre l'impact de ces actions et enfin mettre à disposition une plateforme dédiée aux ressources.

Mme Tanget présente le protocole de traitement des situations potentielles de harcèlement pour l'école élémentaire de Parfay.



Une "équipe ressource" est chargée de mettre en œuvre le protocole de prise en charge des situations de harcèlement dans chaque circonscription du 1er degré : l'équipe de référents est constituée des Conseillers Pédagogiques de Circonscription, Frédéric Escherter et Florian Daval et de l'EMPR Troubles du Comportement, Céline Di-Quai.

Une "équipe programme" organise, dans chaque école, 10 heures d'apprentissage annuelles dont bénéficient tous les élèves sur la prévention du harcèlement et le développement des compétences psychosociales.

Mme Farget poursuit en parlant des temps forts du programme **pHARe**.

-la journée nationale de lutte contre le harcèlement scolaire qui aura lieu le jeudi 9 novembre. Elle prend appui sur le clip national de sensibilisation tourné avec les élèves lauréats du jury des professionnels de la communication du prix Non au harcèlement.

-le Pafer Internet Day est un rendez-vous annuel de sensibilisation aux usages du numérique à destination des jeunes, des familles et de la communauté éducative. Il aura lieu cette année le mardi 6 février 2024. L'objectif est d'encourager les comportements responsables et positifs en ligne.

L'éducation à la sexualité

La circulaire de 2018 rappelle que l'éducation à la sexualité fait l'objet d'une intégration à l'ensemble des autres contenus d'enseignement et des opportunités apportées par la vie de classe. » (BO n°33 du 13 septembre 2018).

C'est un enseignement non négociable mais fortement délimité : les thématiques abordées relèvent du champ biologique, psycho-émotionnel, juridique et social. Le champ des pratiques sexuelles est exclu « Il s'agit d'une démarche éducative transversale et progressive, qui vise à favoriser l'estime de soi, le respect de soi et d'autrui, l'acceptation des différences, la compréhension et le respect de la loi et des droits humains, la responsabilité individuelle et collective, la construction de la personne et l'éducation du citoyen. Son approche globale et positive doit être adaptée à chaque âge et à chaque niveau d'enseignement. Il est indispensable de s'appuyer sur les valeurs laïques et humanistes pour travailler avec les élèves dans une démarche fondée sur la confiance. » À ce niveau d'âge, il ne s'agit pas d'une éducation explicite à la sexualité. Au regard des programmes d'enseignement, plusieurs thématiques peuvent constituer un objet d'étude, en prenant en compte l'âge des élèves : l'étude et le respect du corps ; le respect de soi et des autres ; la notion d'intimité et de respect de la vie privée ; le droit à la sécurité et à la protection ; les différences morphologiques (homme, femme, garçon, fille) ; la description et l'identification des changements du corps, particulièrement au moment de la puberté ; la reproduction

des êtres vivants ; l'égalité entre les filles et les garçons ; la prévention des violences sexistes et sexuelles. »

Deux domaines d'apprentissage sont directement concernés par l'éducation à la sexualité à l'école primaire : l'enseignement moral et civique et l'enseignement scientifique. D'autres domaines d'apprentissage tels que l'éducation physique et sportive, l'éducation artistique ou la littérature de jeunesse sont également à solliciter. {Trois séances annuelles « par groupes d'âges homogènes » sont conduites en classe.

4-Objectifs de Développement Durable

L'un des projets de circonscription est le développement durable. Monsieur Béal souhaite que chaque école de la circonscription s'empare d'un ou plusieurs objectifs de développement durable qui sont déclinés en objectifs d'apprentissage cognitifs, socio émotionnels et comportementaux. Il souhaite que plusieurs écoles fassent acte de candidature pour obtenir le label E3D. Mme Farget présente l'ensemble des objectifs de développement durable.



5-Sécurité

Mme Farget indique que le premier exercice évacuation incendie a eu le 26 septembre. Il s'est bien déroulé dans l'ensemble. Le second aura lieu le vendredi 1^{er} décembre. Quant à l'exercice alerte

attentat-intrusion, initialement prévu le mardi 10 octobre, il a dû être reporté car Mme Fanget était en formation ce jour-là. Il aura lieu le vendredi 24 novembre. Cette information a conduit à évoquer ce qui a été proposé dans les classes en hommage à Samuel Paty et Dominique Bernard. Les élèves de cp, ce1 et ce2 ont fait un temps autour du « savoir vivre ensemble » et les élèves de cm1-cm2 ont été « outillés » pour comprendre ce qui se passe autour d'eux : le terrorisme et les événements dans la bande de Gaza (1 jour 1 actu).

6-Formation statutaire de l'équipe enseignante 18 heures : 6 heures autour du « savoir nager » et 12 heures « Equipe Mobile d'Aide à la Scolarité » (parcours inclusifs)

7-Calendrier des Activités Pédagogiques Complémentaires : lors de la période 1, la priorité a été donnée aux élèves de ce1 et cm1. Lors de la période 2, la priorité sera donnée exclusivement aux élèves de ce1.

Période 1 : 2 semaines du 2 au 14 octobre

Période 2 : 5 semaines du 13 novembre au 15 décembre

Période 3 : 4 semaines du 15 janvier au 9 février

Période 4 : 4 semaines du 11 mars au 5 avril

8-Permis piéton CE2

Mme Fanget a inscrit les élèves de **CE2** pour le permis piéton. Les élèves de **CE2** peuvent en effet bénéficier du dispositif « Permis piéton » porté par Prévention **MAIF**, la gendarmerie nationale, la police nationale et la police municipale via l'association des Maires de France, dans le cadre d'une convention nationale.

En zone gendarmerie, le dispositif se déroule en deux phases.

- Une première intervention en classe, animée par un intervenant réserviste, avec présentation du matériel et mise à disposition du kit « Permis piéton ».

- Dans une seconde phase, après le module d'apprentissage assuré par l'enseignant, il est procédé à la validation du permis à partir d'un questionnaire à choix multiple.

Prévention **MAIF** assure la prise en charge des interventions dans les écoles où celle-ci n'a pu être menée par la gendarmerie.

Attestation de première éducation à la route (APER), classes de CM1-CM2

Mme Tanget a par ailleurs inscrit les élèves de **CM1-CM2** à l'Attestation de première éducation à la route (APER). Les services de gendarmerie en fonction des secteurs d'intervention prioritaires et d'un calendrier défini sont sollicités. Le comité départemental de la Loire Prévention Routière peut l'être également. Les élèves inscrits bénéficient d'une première intervention théorique en classe assurée par l'association Prévention Routière. Ensuite, sur piste routière dans un milieu protégé (cour de l'école ou terrain aux alentours), ils réalisent la mise en application de cet apprentissage. Ce travail effectué avec les services de gendarmerie permet à chaque enseignant de s'emparer de l'éducation à la sécurité routière et de l'inscrire dans le continuum pédagogique.

Le Permis Internet est un programme pédagogique national de responsabilisation destiné aux élèves de **CM2**, pour un usage vigilant, sûr et responsable d'Internet.

Le Permis Internet répond à une prise de conscience commune : la nécessité d'accompagner les élèves avant de les laisser circuler seul dans l'ère numérique. Pour accéder au meilleur d'internet en toute sécurité, il est important que les élèves aient assimilé les règles élémentaires de vigilance, de civilité et de responsabilité. L'adjudante Mme Julie Molançon (Gendarmerie de Saint-Genest-Malifaux) sera sollicitée en mars-avril afin d'intervenir dans la classe de Mme Tanget.

9-Projet Notre Ecole Faisons La Ensemble

Le projet déposé par Mme Tanget sur la plateforme Iphinox a fait l'objet de commentaires. Suite à un problème technique relayé à une ingénieure du Département Recherche Innovation et au rectorat, Mme Tanget n'a pas accès au contenu du projet déposé et aux commentaires. Ce problème technique devrait être résolu prochainement. Le projet avait été présenté au dernier conseil d'école de l'année scolaire dernière. En voici un bref aperçu :

« Pour une intégration réussie des outils numériques dans les apprentissages fondamentaux, l'apprentissage des langues, le développement des compétences émotionnelles (savoir-être) et les compétences psychosociales (savoir vivre ensemble) »

La réussite de tous les élèves

Les outils numériques : un levier pour travailler les fondamentaux

L'apport du numérique dans l'apprentissage des langues

Le bien-être

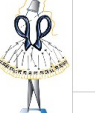
Savoir-être : développer les compétences émotionnelles (apports des sciences cognitives)

Savoir vivre ensemble : développer les compétences psychosociales (apports des sciences cognitives)

10-Assistante langue : le fait que l'école ait intégré le parcours linguistique international permet à l'école de Ranfey d'accueillir une assistante de langue Charlotte Gong chaque mardi matin de début octobre à fin avril. L'assistante peut intervenir en co-animation. Elle peut également se voir confier un groupe d'élèves à effectif réduit. Elle ne substitue pas à l'enseignant. Ses interventions sont une plus-value en termes linguistiques et culturels. Au vu du nombre important de projets et notamment d'un début de semaine chargé avec la poursuite du projet cyclisme le lundi matin en période 2 pour les cp et ce1 et la perspective du projet danse en période 3 le mardi après-midi, il a été convenu que Charlotte Gong serait présente seule dans les classes cp-ce2 et ce1-ce2 les mardis. Mme Farget avait prévu initialement de conduire des séances d'anglais dans ces deux classes avec l'assistante de langue. Au vu du trop peu de temps restant pour les fondamentaux notamment, ce réaménagement d'organisation a été décidé en concertation d'équipe. Mmes Fréring-Mainsel et Ducreux assureront donc les séances d'anglais avec leurs élèves avec l'appui de Charlotte Gong.

11-Présentation des échanges de service (pas de changement pour le jeudi)

Organisation hebdomadaire école élémentaire Ranfey (périodes 2, 3 et 4)

Mardi (à partir du mardi 17 octobre jusqu'au 30 avril)	Jeudi (à partir du jeudi 9 novembre jusqu'au 28 mars)
 Anglais avec Charlotte Gong (assistante de langue) - 8h30-9h15 cp-ce2 (45 minutes) - 9h15-10h30 ce1-ce2 (45 minutes) - 10h00-11h40 cm1-cm2 (dont 15 min de récréation soit 1h15)	 EPS avec Emma 13h45-14h30 cp-ce2 14h30-15h15 ce1-ce2 15h30-16h15 cm1-cm2
	 Un atelier couture avec Béatrice FM 13h45-14h30 ce1-ce2 14h30-15h15 cm1-cm2 15h30-16h15 cp-ce2
	 Un atelier couture avec Stéphanie 13h45-14h30 cm1-cm2 14h30-15h15 cp-ce2 15h30-16h15 ce1-ce2

12-Présentation des projets

Coût total : 10 805,11 euros

2 676 euros : budget mairie pour les projets

6 284 euros: budget **APE** pour les projets

Total : 8 960 euros

Participation demandée aux familles : 25 euros par enfant

Projet vélo pour les cp et les ce1 sur les périodes 1 et 2 (avec une sortie de fin d'année à planifier):

1 740 euros

cp-ce1 12 séances au total

6 séances en période 1

lundi 11, 18, 25 septembre

lundi 2, 9 et 16 octobre

6 séances en période 2

lundi 6, 13 et 20 et 27 novembre

lundi 4 et 11 décembre

Projet autour du « savoir rouler » ce2-cm1-cm2 sur les périodes 4 et 5 (avec une sortie de fin d'année à planifier): 1740 euros co-financé à 50 % par Génération Vélo

ce2-cm1-cm2 12 séances

jeudi 4 et 11 avril

jeudi 2, 15, 23 et 30 mai

jeudi 6, 13, 20 et 27 juin

jeudi 4 juillet

+ une date à fixer

Accompagnateurs cyclisme : une session anticipée a été programmée le mardi 7 novembre à 13h30 sur le site de la croix de Chaubouret (sur 9 parents volontaires, 7 ou 8 devraient être présents).

Journée de sensibilisation au handisport : le mardi 19 mars (matin et après-midi) 807,11 euros

Cycle natation (entrées piscine + transport 4 885 euros)

Classe cm1-cm2 : 6 séances de 9h30 à 10h15) : les jeudis 14, 21 et 28 septembre / 5, 12 et 19 octobre

Classe cp-ce2 / ce1-ce2 : 7 séances (une 1ère séance de 14h00 à 14h45 pour les cp-ce2 et une seconde séance de 14h45 à 15h30 pour les ce1-ce2) : les jeudis 30 avril / 7, 14, 21 et 28 mai / 4 et 11 juin

Danse : studio Patricia Martin (deux intervenants Laura et Nicolas) 1 224 euros

6 séances de 45 minutes en période 3 : les mardis 9, 16, 23, 30 janvier, 6 et 13 février (après-midi)

Jazz au sommet : vendredi 29 septembre (après-midi) 150 euros

Spectacle les 3 chardons pour les cp le jeudi 28 mars 65 euros

Chant choral avec Sébastien Fayard sur les périodes 2, 3 et 4 (projet finalisé par une représentation sur scène)

Projet chant choral avec Sébastien F

Deux séances d'« essai » : les vendredis 6 et 13 octobre 30 minutes par classe

Période 2 : 10, 17, et 24 novembre + 1^{er}, 8, 15 et 22 décembre (15 décembre : spectacle de Noël) ;

Période 3 : 12, 19 et 26 janvier + 2^e, 9 et 16 février

Période 4 : 8, 15, 22 et 29 mars + 5 et 12 avril (9 ou 11 avril : prestation sur scène à confirmer)

NB : les dates du 22 décembre et du 12 avril sont en bonus (après les spectacles)

Durée des séances par classe 30 minutes dans la petite salle au-dessus du gymnase

14h00-14h30 ce1-ce2

14h30-15h00 cp-ce2

15h00-15h30 cm1-cm2



La séance est levée à 19h40.